

DÉCLARATION CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

Portez toujours cette déclaration sur vous lorsque vous voyagez à l'étranger. Vous pouvez ainsi expliquer clairement à votre famille qu'en Allemagne les mutilations génitales féminines (FGM) sont un délit passible d'emprisonnement.



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions au sujet des mutilations génitales féminines, vous pouvez vous adresser à la ligne d'assistance téléphonique contre la violence envers les femmes, c'est un service téléphonique et en ligne. La ligne d'assistance téléphonique propose des conseils en 17 langues – 24 heures quotidien et gratuit.



Veillez conserver ce document en lieu sûr avec vos documents de voyage afin de toujours les avoir sur vous lors de déplacement à l'étranger.

Mentions obligatoires

Ville libre et hanséatique de Hamburg
Ministère d'emploi, des affaires sociales, de la famille et de l'intégration
Service de presse et des relations publiques
Hamburger Str. 47, 22083 Hamburg

L'adresse commande:
Behörde für Arbeit, Soziales, Familie und Integration
Zentraler Broschürenversand
Hamburger Str. 47, 22083 Hamburg
E-Mail: publikationen@basfi.hamburg.de

QU'EST-CE QUE LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES?

Les mutilations génitales féminines (FGM) recouvrent des pratiques consistant à ôter complètement ou en partie les organes génitaux féminins sans nécessité médicale.

C'est une violation des droits de l'homme.

LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES SONT EXTRÊMEMENT PRÉJUDICABLES À LA SANTÉ

Les FGM engendrent souvent de graves problèmes de santé qui durent toute une vie. Cette pratique peut causer la mort de jeunes filles par hémorragie ou infection. De nombreuses femmes souffrent toute leur vie de douleurs ainsi que de séquelles physiques et psychologiques permanentes telles que:

Des douleurs en urinant ou lors de rapports sexuels, une incontinence, des problèmes menstruels graves ainsi que des infections de la vessie et de l'utérus..

D'autres conséquences peuvent également être:
L'infertilité, des complications lors de la naissance ou de graves dépressions.

LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES VONT À L'ENCONTRE DU DROIT INTERNATIONAL ET ALLEMAND

Les FGM sont punies par la loi en Allemagne. Toute personne qui mutilé ou tente de mutiler les organes génitaux d'une personne de sexe féminin risque une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison. Ceci vaut également lorsque le délit a été commis à l'étranger

Les parents de la fille qui lui font subir une mutilation génitale sur le territoire allemand ou à l'étranger ou chargent d'autres personnes de cette tâche se rendent également passibles de sanctions.

Les mutilations génitales féminines ou leur tentative peuvent conduire à l'éviction temporaire ou permanente de la fille de sa famille ainsi que d'une perte de l'autorité parentale pour les parents.

Dans le cas d'une sanction, les parents ne détenant pas la nationalité allemande risquent également de perdre leur droit de séjour en Allemagne temporairement ou durablement.

Les jeunes filles ont le droit de grandir en sécurité et protégées contre toute injustice et violation de leur intégrité physique. Il incombe à l'État de garantir que les violations de ces droits des femmes et des enfants soient punies.

M. de Gaulle
Sénatrice pour l'emploi, les affaires sociales,
la famille et l'intégration

Cécilia Lejeune
Sénatrice pour la santé et la protection des consommateurs

T. Eick
Sénateur pour la justice

André
Sénateur pour l'intérieur et le sport